

**LES SALELLES - COMMUNE****Séance du 20 mars 2025****Membres en exercice : 11**

Date de la convocation: 07/02/2025

*vingt mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel DUPUY***Présents : 10****Voteants : 10****Pour: 10****Contre: 0****Abstentions: 0****Présents :** Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER**Représentés:****Excusés:****Absents:** Florence BARNINI**Secrétaire de séance:** Pierre BONNEFILLE**Objet: Affectation de résultat 2024 budget eau et assainissement - DE_2025_005**

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 8 760,04 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	8 760,04
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	8 760,04
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	8 760,04
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	8 760,04
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de reception de l'AR: 21/03/2025

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce
 - informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un
- notification, d'un recours contentieux par courrier adressé à
30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

048-214801854-DE_2025_005-DE

A G E D I

Le secrétaire de séance

Pierre BONNEFILLE

Le président de séance

Michel DUPUY

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le

Et Publication le